



Fiche de données de sécurité selon (CE) N° 1907/2006

Page 1 sur 11

BONDERITE S-PR 3455-1 known as LIXTON 3455-1

No. FDS : 214074
V005.0

Révision: 19.07.2012

Date d'impression: 09.04.2015

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

BONDERITE S-PR 3455-1 known as LIXTON 3455-1

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation prévue:
Nettoyant solvanté

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Henkel Technologies France S.A.S
Rue de Silly 161
92642 Boulogne-Billancourt cedex

France

Téléphone: +33 (1) 46 84 90 00

ua-productsafety.fr@fr.henkel.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° d' appel d' urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

Centre Anti-Poisons de Paris, France: Tel (emergency) : +33.1.40.05.48.48

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CLP):

Il n'y a pas de données.

Classification (DPD):

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gercures de la peau.

Xn - Nocif

R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage (CLP):

Il n'y a pas de données.

Éléments d'étiquetage (DPD):

Xn - Nocif

**Phrases R:**

R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Phrases S:

S37 Porter des gants appropriés.

S62 En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Contient:

Isoalcanes C12-14, Eb 207-251,

Polyoxyalkyléne Méthylalkyle

2.3. Autres dangers

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants**Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008**

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
Isoalcanes C12-14, Eb 207-251 68551-19-9	271-369-5	25- 50 %	Cutané Danger par aspiration 1; Oral H304
Polyoxyalkyléne Méthylalkyle 8052-41-3	232-489-3	25- 50 %	Danger par aspiration 1 H304
Distillats légers (pétrole), hydrotraités 64742-47-8	265-149-8	1- 5 %	Danger par aspiration 1 H304
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité, <0.1% Benzene 64742-48-9	265-150-3 01-2119463258-33	1- 5 %	Liquides inflammables 3 H226 Danger par aspiration 1 H304 Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible- exposition unique 3 H336
décahydronaphthalène 91-17-8	202-046-9 01-2119565127-37	1- 5 %	Liquides inflammables 3 H226 Danger par aspiration 1 H304 Corrosion cutanée 1C H314 Toxicité aiguë 3 H331 Risques chroniques pour l'environnement aquatique 2 H411

Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations"**Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de travail.**

Déclaration des ingrédients conformément au règlement DPD (CE) n° 1999/45

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
Isoalcanes C12-14, Eb 207-251 68551-19-9	271-369-5	25 - 50 %	Xn - Nocif; R65 R66
Polyoxyalkyléne Méthylalkyle 8052-41-3	232-489-3	25 - 50 %	Xn - Nocif; R65
Naphta lourd (petrole), hydrotraiite, <0.1% Benzene 64742-48-9	265-150-3 01-2119463258-33	1 - 5 %	R10, R66, R67 Xn - Nocif; R65
Distillats legers (petrole), hydrotraiites 64742-47-8	265-149-8	1 - 5 %	Xn - Nocif; R65 R10, R66
décahydronaphthalène 91-17-8	202-046-9 01-2119565127-37	1 - 5 %	C - Corrosif; R34 Xn - Nocif; R20 R65 N - Dangereux pour l'environnement; R51/53

Pour connaître le texte entier correspondant aux codes des phrases-R , voir chapitre 16 'autres informations'. Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de travail.

Indication des composants selon 648/2004/CE

> 30 % hydrocarbures aliphatiques

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation:

Amener au grand air.

En cas de malaise consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Laver à l'eau courante et au savon. Soin de la peau. Enlever les vêtements souillés, imbibés. Si nécessaire consulter un dermatologue

Contact avec les yeux:

Rincer immédiatement à l'eau courante (pendant 10 minutes), consulter un médecin.

Ingestion:

Rincer la cavité buccale, boire 1 à 2 verres d'eau, ne pas provoquer de vomissement.

Risque d'infiltration dans les poumons lors d'une ingestion ou d'un vomissement.

Traitement médical immédiat indispensable.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

ASPIRATION : Toux, insuffisance respiratoire, nausée. Effet retardé : bronchopneumonie ou oedème pulmonaire.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gercures de la peau.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

L'ingestion peut entraîner: irritation de la bouche, de la gorge et du tube digestif, diarrhée et vomissement

Ne pas faire vomir.

Ne pas faire venir.
Consulter un médecin.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Mousse, poudre d'extinction, anhydride carbonique.

jet d'eau pulvérisée

Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.

Porter un équipement de sécurité.

Indications additionnelles:

Refroidir les récipients exposés en pulvérisant de l'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Risque de glisser en cas d'écoulement du produit.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Mélanger avec une matière absorbant les liquides (sable, tourbe, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir le conseil au chapitre 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Ventiler suffisamment les lieux de travail.

Voir le conseil au chapitre 8.

Mesures d'hygiène:

Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.

Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Ne conserver que dans le conditionnement d'origine.

Maintenir les emballages fermés hermétiquement.

Ne pas stocker avec des oxydants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Nettoyant solvanté

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

Valable pour

France

aucun(e)

Predicted No-Effect Concentration (PNEC):

Nom listé	Environmental Compartment	Temps d'exposition	Valeur				Remarques
			mg/l	ppm	mg/kg	autres	
décahydronaphtalène 91-17-8	Eau douce					0,00184 mg/L	
décahydronaphtalène 91-17-8	Eau salée					0,000184 mg/L	
décahydronaphtalène 91-17-8	Sédiments (eau douce)				0,373 mg/kg		
décahydronaphtalène 91-17-8	Sédiments (eau salée)				0,0373 mg/kg		
décahydronaphtalène 91-17-8	terre				0,075 mg/kg		
décahydronaphtalène 91-17-8	STP					10 mg/L	

Derived No-Effect Level (DNEL):

Nom listé	Application Area	Route of Exposure	Health Effect	Exposure Time	Valeur	Remarques
naphta lourd (pétrole), hydrotraité 64742-48-9	salarié	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		300 mg/kg p.c. /jour	
naphta lourd (pétrole), hydrotraité 64742-48-9	salarié	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		1500 mg/m3	
naphta lourd (pétrole), hydrotraité 64742-48-9	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		300 mg/kg p.c. /jour	
naphta lourd (pétrole), hydrotraité 64742-48-9	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		900 mg/m3	
naphta lourd (pétrole), hydrotraité 64742-48-9	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		300 mg/kg p.c. /jour	
décahydronaphtalène 91-17-8	salarié	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		5,56 mg/kg p.c. /jour	
décahydronaphtalène 91-17-8	salarié	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		24 mg/m3	

8.2. Contrôles de l'exposition:

Remarques sur la conception des installations techniques:

Veiller à une bonne ventilation/aspiration au poste de travail.

Protection respiratoire:

En cas de formation d'aérosol, nous recommandons de porter un équipement de protection respiratoire approprié avec un filtre ABEK P2.

Cette recommandation devra être adaptée en fonction des conditions locales.

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374)

Matières appropriées à un contact de courte durée ou à des projections (recommandation: indice de protection au moins 2, soit > 30 minutes de temps de perméation selon EN 374):

Caoutchouc nitrile (NBR; >= 0,4 mm d'épaisseur de couche)

Matières appropriées également à un contact direct et plus long (recommandation: indice de protection 6, soit > 480 minutes de temps de perméation selon EN 374):

Caoutchouc nitrile (NBR; >= 0,4 mm d'épaisseur de couche)

Les indications faites sont basées sur la littérature et sur les informations fournies par les fabricants de gants ou sont déduites par analogie de matières similaires. Il faut tenir compte que la durée d'utilisation d'un gant de protection contre les produits chimiques dans la pratique peut être sensiblement plus courte que le temps de perméation déterminé selon EN 374 en raison de multiples facteurs d'influence (comme la température p. ex.). Le gant doit être remplacé s'il présente des signes d'usure.

Protection des yeux:
Lunettes de protection étanches.

Protection du corps:
vêtement de protection approprié

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	liquide clair brun
Odeur	Comparable à une huile minérale
pH (20 °C (68 °F))	Non applicable
Point initial d'ébullition	160 °C (320 °F)
Point d'éclair	57 - 61 °C (134.6 - 141.8 °F); Flash Point, Pensky-Martens
Température de décomposition	Il n'y a pas de données / Non applicable
Pression de vapeur	1 hPa
Densité (20 °C (68 °F))	0,810 - 0,830 g/cm ³
Densité en vrac	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité (cinématique)	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés explosives	Il n'y a pas de données / Non applicable
Solubilité qualitative (20 °C (68 °F); Solv.: Eau)	Non ou peu miscible
Température de solidification	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point de fusion	Il n'y a pas de données / Non applicable
Inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Limites d'explosivité inférieures	0,6 % (V)
supérieures	8 % (V)
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Il n'y a pas de données / Non applicable
Taux d'évaporation	Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés comburantes	Il n'y a pas de données / Non applicable

9.2. Autres informations

Il n'y a pas de données / Non applicable

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réaction avec les oxydants.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir section réactivité

10.4. Conditions à éviter

Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme aux prescriptions.

10.5. Matières incompatibles

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'incendie .

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations générales sur la toxicologie:

La classification de la préparation est basée sur la méthode conventionnelle décrite à l'article 6(1)(a) de la directive 1999/45/EC. Les informations pertinentes santé/écologie des substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

Toxicité orale aiguë:

Les quantités les plus faibles, qui puissent rentrer en cas d'ingestion ou de vomissement dans les poumons, peuvent provoquer un oedème ou une inflammation des poumons.

Irritation de la peau:

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Irritation des yeux:

Peut entraîner une irritation des yeux par contact prolongé ou répété.

Toxicité aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Naphta lourd (petrole), hydrotraite, <0.1% Benzene 64742-48-9	LC50	> 11 mg/l	inhalation	4 h	rat	OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)
décahydronaphtalène 91-17-8	LD50 LC50 LD50	22.000 mg/kg 710 ppm 5.204 mg/kg	oral inhalation dermal	4 h	rat rat lapins	OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Naphta lourd (petrole), hydrotraite, <0.1% Benzene 64742-48-9	modérément irritant		lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
Distillats légers (petrole), hydrotraites 64742-47-8	modérément irritant		lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
décahydronaphtalène 91-17-8	Corrosif	4 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
décahydronaphtalène 91-17-8	non irritant	72 h	lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Espèces	Méthode
décahydronaphthalène 91-17-8	non sensibilisant	Test de maximisat ion sur le cobaye	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)

SECTION 12: Informations écologiques**Informations générales:**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

La classification de la préparation est basée sur la méthode conventionnelle décrite à l'article 6(1)(a) de la directive 1999/45/EC. Les informations pertinentes santé/écologie des substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

Persistante et dégradabilité:**Dégénération des tensio-actifs**

Le produit ne contient pas de substance tensioactive, selon la définition du règlement européen sur les détergents (648/2004/CE).

Autres effets néfastes:

Le produit contient des hydrocarbures.

12.1. Toxicité

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Nombreuses études toxicologiqu es	Temps d'expositio n	Espèces	Méthode
Isoalcanes C12-14, Eb 207- 251 68551-19-9	EC50	> 100 mg/l	Daphnia	96 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Naphta lourd (petrole), hydrotraite, <0.1% Benzene 64742-48-9	LC50	> 1.000 mg/l	Fish			OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Naphta lourd (petrole), hydrotraite, <0.1% Benzene 64742-48-9	EC50	> 1.000 mg/l	Daphnia		Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Naphta lourd (petrole), hydrotraite, <0.1% Benzene 64742-48-9	EC50	> 1.000 mg/l	Algae			OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
décahydronaphthalène 91-17-8	LC0	>= 0,08 mg/l	Fish	96 h	Brachydanio rerio (new name: Danio rerio)	EU Method C.1 (Acute Toxicity for Fish)
décahydronaphthalène 91-17-8	EC50	> 1.000 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	EU Method C.2 (Acute Toxicity for Daphnia)
décahydronaphthalène 91-17-8	EC50	> 1.000 mg/l	Algae	72 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)	EU Method C.3 (Algal Inhibition test)

12.2. Persistante et dégradabilité

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Dégradabilité	Méthode
-----------------------------------	----------	---------------------------	---------------	---------

Isoalcanes C12-14, Eb 207-251 68551-19-9		aérobie	7 - 10 %	EU Method C.4-E (Determination of the "Ready" BiodegradabilityClosed Bottle Test)
Naphta lourd (petrole), hydrotraite, <0.1% Benzene 64742-48-9			23 - 35 %	OECD Guideline 301 B (Ready Biodegradability: CO2 Evolution Test)
décahydronaphtalène 91-17-8		aérobie	3 %	

12.3. Potentiel de bioaccumulation / 12.4. Mobilité dans le sol

Substances dangereuses No. CAS	LogKow	Facteur de bioconcen-tration (BCF)	Temps d'exposition	Espèces	Température	Méthode
Isoalcanes C12-14, Eb 207-251 68551-19-9	> 6					
décahydronaphtalène 91-17-8	4,57				37 °C	

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Evacuation du produit:

Doit avec l'accord des autorités locales être traité par élimination spécifique.

Code de déchet

Les clés de déchets ne se réfèrent pas aux produits mais à leur origine. Le fabricant ne peut donc indiquer aucune clé de déchet pour les produits utilisés dans les différentes branches. Les clés indiquées sont des recommandations pour l'utilisateur. 070704

SECTION 14: Informations relatives au transport

Transport routier ADR:

Classe:	3
Groupe d'emballage:	III
Code de classification:	F1
No. d'identification du danger:	30
No UN:	1993
Étiquette:	3
Nom technique:	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Isoparaffine,Naphte de pétrole)
Code tunnel:	(D/E)
Informations complémentaires:	Disposition spéciale 640E

Transport ferroviaire RID:

Classe:	3
Groupe d'emballage:	III
Code de classification:	F1
No. d'identification du danger:	30
No UN:	1993
Étiquette:	3
Nom technique:	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Isoparaffine,Naphte de pétrole)
Code tunnel:	
Informations complémentaires:	Disposition spéciale 640E

Navigation intérieure ADN:

Classe:	3
Groupe d'emballage:	III
Code de classification:	F1
No. d'identification du danger:	
No UN:	1993
Étiquette:	3
Nom technique:	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Isoparaffine,Naphte de pétrole)
Informations complémentaires:	Disposition spéciale 640E

Transport maritime IMDG:

Classe:	3
Groupe d'emballage:	III
No UN:	1993
Étiquette:	3
EmS:	F-E ,S-E
Substance marine nocive:	-
Nom d'embarquement correct:	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Isoparaffin,Petroleum naphtha)

Transport aérien IATA:

Classe:	3
Groupe d'emballage:	III
Instruction de paquetage (passager)	355
Instruction de paquetage (frêt)	366
No UN:	1993
Étiquette:	3
Nom d'embarquement correct:	Flammable liquid, n.o.s. (Isoparaffin,Petroleum naphtha)

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Teneur VOC (EC)	84,9 %
--------------------	--------

Prescriptions/consignes nationales (France):

Informations générales:	Liste non exhaustive de textes législatifs réglementaires et administratifs applicables au produit:
Préparations dangereuses:	Préparations dangereuses : Code du travail (articles L4411-1 à 6, R4411, R4412, R4722-10 à 12 et 26, R4724-8 à 13), relatif à la déclaration, la classification, l'emballage et l'étiquetage de substances.
Protection des travailleurs:	Hygiène et sécurité au travail: Code du Travail : Articles R 4141-1 à 16 relatives aux commentaires techniques des dispositions concernant l'aération et l'assainissement des lieux de travail. Articles R4141-1-3-4-11-13-16 et R4643-1 (formation à la sécurité). Articles R 4323-104-105 (cuves, bassins, réservoirs). Maladies professionnelles : Code de la Sécurité Sociale (articles L461-1 à 461-8).Tableaux des maladies professionnelles prévu à l'article R 461-1 à 8 publiés dans le fascicule INRS ED835, en accord avec le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité.
N° tableau des maladies professionnelles:	84
N° fiche INRS:	140
	94

Protection de l'environnement:

Protection de l'environnement:

Déchets: loi 92-646 et 95-101 (relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux), décret 2007-1467 2007-10-12, décret 2002-540 (relatif à la classification des déchets dangereux).

SECTION 16: Autres informations

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

R10 Inflammable.

R20 Nocif par inhalation.

R34 Provoque des brûlures.

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H331 Toxique par inhalation.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations complémentaires:

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.